Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement – 2015



APPUI BUDGETAIRE SECTORIEL: EAU ET ASSAINISSEMENT

FINANCEMENTS: UNION EUROPÉENNE, DANEMARK, SUÈDE

sommaire

Introduction

- Fondements théoriques de l'AB: les principes de la Déclaration de Paris
- Principaux Aspects de l'AB au secteur de l'eau et de l'assainissement
- Les conventions et accords de financements: montants des tranches fixes et variables
- Les montants décaissés depuis 2010
- Les Pertes Financières depuis 2010
- La répartition de l'ABS entre les structures depuis 2010
 - Conclusion

Introduction

Le PNAEPA constitue l'instrument par lequel le Burkina Faso vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur AEPA. Il s'agit de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes, en milieu urbain et rural, n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005.

Le programme a été marqué en 2010 par un changement important avec la préparation et la mise en place d'un Appui Budgétaire Sectoriel pour la période 2010-2015. Trois partenaires sont parties prenantes de cet appui budgétaire sectoriel : la Commission européenne, la Suède et l'Ambassade Royale du Danemark.

Fondements théoriques de l'AB: les principes de la Déclaration de Paris

- L'Appui Budgétaire: Coopération financière consistant à renforcer le budget du pays bénéficiaire pour appuyer un secteur donné (ABS) ou pour soutenir la politique au plan macro économique (ABG);
- Exemple pratique: ABS au Secteur de l'eau et de l'assainissement:
 - o ABS non ciblé (2010 − 2015): les activités ne sont pas identifiés au départ, répartition du financement dans le cadre des procédures classiques d'arbitrages budgétaires.
- L'ABS « eau et assainissement »: traduction concrète des principes de la DP qui vise une efficacité de l'aide

Fondements théoriques de l'AB: les principes de la Déclaration de Paris

• Les cinq principes de la DP:

- Appropriation: le pays bénéficiaire conçoit et met en œuvre les programmes de manière participative (Etat, Société civile, populations, Collectivité etc);
- o Alignement: alignement de l'Appui sur les budgets nationaux (procédures nationales d'arbitrage, règles de la comptabilité publique, code des marchés publics etc.);
- Harmonisation: les bailleurs harmonisent leurs interventions (Cadres et instruments d'harmonisation)

Fondements théoriques de l'AB: les principes de la Déclaration de Paris

• Les cinq principes de la DP (suite et fin):

- Gestion axée sur les résultats: l'AB est assorti de conditionnalités, l'accent est mis sur des objectifs et des résultats de développement à atteindre. D'où l'existence de matrices d'indicateurs;
- Responsabilité mutuelle: partenaires et bénéficiaires sont responsables des résultats de développement (Partenaires: CaPa, revue annuelle, appui conseil, etc);
- Tous ces principes de la DP sont mis en pratique dans le cadre de l'ABS « eau et assainissement »

Principaux Aspects de l'AB au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Burkina

- Appui Budgétaire non ciblé de l'UE, Royaume Danemark et de Suède au Gouvernement du Burkina dans la mise en œuvre de sa politique en matière d'eau;
- Montant Global: 74,6 milliards FCFA sur la période 2010 –
 2016;
- poursuite de l'ABS et décaissements annuels fonction d'un certains nombre de conditions sine qua non et de la performance du PN-AEPA;
- Accord sur une série de mesures et d'indicateurs d'évaluation répartition entre deux matrices :
 - Matrice A: conditions générales (Stabilité du cadre macro économique, Gestion des finances publiques et dans le secteur AEPA, Transparence budgétaire, Politique et stratégie en matière d'AEPA;
 - Matrice B : conditions spécifiques (mesures et indicateurs)

Principaux Aspects de l'AB au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Burkina

L'appui budgétaire sectoriel est octroyé sous forme de tranches fixes et de tranches variables qui sont décaissées sur base du respect de conditions générales auxquelles s'ajoutent, pour les tranches variables, des conditions spécifiques (indicateurs et mesures). Le principe retenu est que l'évaluation des performances de n-1 se fait en année n, après la revue conjointe annuelle du PN AEPA/PAGIRE pour un décaissement au 1er semestre de n+1

Des accords et des conventions de financements sont signés entre le Burkina et ses PTF. Ce sont:

- La Convention de financement n° BF/FED/2009/021-481 conclue avec la CE et son avenant N°2
- ▶ l'Appui au secteur Eau et assainissement du Burkina Faso 2010-2015 » – Dossier 104.BKF. 814-300, signée le 17 décembre 2009 » entre le Burkina et le Danemark
- ▶ l'« Accord spécifique entre la Suède et le Burkina Faso concernant l'appui de la Suède au « Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement PN–AEPA » pour la période 2010-2012 et son avenant 2013. Référence OUA/2010/32. SIDA contribution : N°73000934» signé avec la Suède

Union Européenne: Le budget de l'avenant N°2 se présente comme suit:										
	PAPS-EPA 2009- 2016 (en M€)									
Budget CF initial Budget initiative OMD Budget global										
Appui budgétaire		Tranche		Tranche		Tranche				
<u>sectoriel</u>	Tranche fixe	variable	Tranche fixe	variable	Tranche fixe	variable				
2009										
2010	4 000 000				4 000 000	0	4 000 000			
2011	4 500 000	4 000 000			4 500 000	4 000 000	8 500 000			
2012	4 500 000	4 000 000			4 500 000	4 000 000	8 500 000			
2013	4 500 000	4 000 000	2 000 000	1 500 000	6 500 000	5 500 000	12 000 000			
2014	4 500 000	4 000 000	2 000 000	1 500 000	6 500 000	5 500 000	12 000 000			
2015			2 000 000	1 500 000	2 000 000	1 500 000	3 500 000			
2016			2 000 000	1 500 000	2 000 000	1 500 000	3 500 000			
total ABS	22 000 000	16 000 000	8 000 000	6 000 000	30 000 000	22 000 000	52 000 000			
AàP "assainissement										
familial" rural		10 000 000		10 000 000		20 000 000	20 000 000			
Appui institutionnel, y. c. évaluation, audit,										
visibilité et imprévus.		1 500 000		900 000		2 400 000	2 400 000			
Evaluations		200 000		0		200 000	200 000			
Audit		200 000		0		200 000	200 000			
Imprévus		100 000		100 000		200 000	200 000			
Total										

Pour le Danemark

Tableau de Répartition de l'appui budgétaire par an et par tranche

Les Tranches de l'ABS 2010			2011	2012	2013	2014	2015	2010-2015
Er	n Millions DKK							
Α	Tranche Fixe	17,150	36,750	47,775	48,708	48,708	48,708	247,800
В	Tranche Variable	7,350	15,750	20,475	20,875	20,875	20,875	106,200
	Total Millions DKK	24,500	52,500	68, 250	69,583	69,583	69,583	354,000 ¹⁾
Er	n Milliards FCFA (Est.)							
Α	Tranche Fixe	1,518	3,252	4,228	4,310	4,310	4,310	21,929
В	Tranche Variable	0,650	1,394	1,812	1,847	1,847	1,847	9,398
	Total Milliards FCFA	2,168	4,646	6,040	6,158	6,158	6,158	31,327 ¹⁾

Taux de change : 100 FCFA = 1,13DKK

NB: le montant en couronnes danoises est

déterminant dans le cas de variation du taux de change.

Extrait de ASEA

Pour la Suède

Tableau de répartition de l'Appui Budgétaire par an et par Tranche

	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Tranche Fixe	14	20	27	38,5	20	119,5
Tranche Variable	0	9	12	0	0	21
Total ABS	14	29	39	38,5	20	140,5

1 couronne Suédoise (SEK)= 65 XOF

Les montants décaissés depuis 2010

				sement			
Partenaires	Convention	Montant demandé	Montant demandé	Montant demandé	Montant demandé	Montant Total	taux de changes
, artenance	2011721111011	en monnaie du PTF	(XOF)	en monnaie du PTF	(XOF)	demandé	appliqués
		Tranche Fixe 2010		Tranche variable 2010			
Union Européenne	C. Initiale	4 000 000			0		1 euro=655,957 XOF
Danemark	C. Initiale	17 150 000	1 517 946 500		0	1 517 946 500	1 DKK = 88,51 XOF
Suède	C. Initiale	14 000 000	882 000 000	0	0	882 000 000	1 SEK = 65 XOF
Total décaissé			5 023 774 500		0	5 023 774 500	
			Tranche fixe 2011	T	ranche variable 2011		
Union Européenne	C. Initiale	4 500 000	2 951 806 500	2 800 000	1 836 679 600	4 788 486 100	1 euro=655,957 XOF
Danemark	C. Initiale	36 750 000	3 252 000 000	11 418 750	1 010 650 000	4 262 650 000	1 DKK = 88,51 XOF
Suède	C. Initiale	20 000 000	1 300 000 000	6 300 000	409 500 000	1 709 500 000	1 SEK = 65 XOF
Total décaissé			7 503 806 500		3 248 129 600	10 760 636 100	
			Tranche fixe 2012	Т	ranche variable 2012		
Union Européenne	C. Initiale	4 500 000	2 951 806 500	2 300 000	1 508 701 100	4 460 507 600	1 euro=655,957 XOF
Danemark	C. Initiale	47 750 000	4 228 000 000	13 718 250	1 214 040 000	5 442 040 000	1 DKK = 88,51 XOF
Suède	C. Initiale	27 000 000	1 750 000 000	8 400 000	546 000 000	2 296 000 000	1 SEK = 65 XOF
Total décaissé			8 929 806 500		3 263 305 100	12 193 111 600	
			Tranche fixe 2013	T	ranche variable 2013		
Union Furonáonno	C. Initiale	4 500 000	2 951 806 500	2 900 000	1 902 275 300	4 854 081 800	1 euro=655,957 XOF
Union Européenne	Avenant N°2	2 000 000	1 331 914 000	975 000	639 558 075	1 971 472 075	1 euro=655,957 XOF
Danemark	C. Initiale	48 708 000	4 310 000 000	13 568 750	1 200 550 000	5 510 550 000	1 DKK = 88,51 XOF
Suède	Avenant N°1	38 500 000	2 502 500 000	0	0	2 502 500 000	1 SEK = 65 XOF
Total décaissé			11 096 220 500		3 102 825 300	14 838 603 875	
			Tranche fixe 2014	Т	ranche variable 2014		
Union Funon é on :-	C. Initiale	4 500 000	2 951 806 500	2 900 000	1 902 275 300	4 854 081 800	1 euro=655,957 XOF
Union Européenne	Avenant N°2	2 000 000	1 311 914 000	975 000	639 558 075	1 951 472 075	1 euro=655,957 XOF
Danemark	C. Initiale	48 708 000	4 310 000 000	17 743 750	1 569 950 000	5 879 950 000	1 DKK = 88,51 XOF
Suède	Avenant N°1	20 000 000	1 529 000 000	0	0	1 529 000 000	1 SEK = 65 XOF
Total décaissé			10 102 720 500		3 472 225 300	14 214 503 875	
TOTAL décaissé 2010-2014			42 656 328 500		13 086 485 300	55 742 813 800	
			32 000 023 000			22 7 12 020 000	

Les Pertes Financières depuis 2010

Les pertes financières sont dues au fait que certains indicateurs ou mesures ne sont atteints ou réalisés. Ces pertes financières sont constatées au niveau des tranches variables. En rappel les PTFs suivent l'évolution des indicateurs dans six (6) domaines différents.

N°	Domaine	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS				
IN	Domanie	Union Européenne	Danemark	Suède		
1	Eau Potable	X	X	X		
2	Assainissement	X	X	X		
3	Gouvernance et renforcement capacités	X	X	X		
4	Financement	X	X	X		
5	Déconcentration et décentralisation de la gestion financière		X	X		
6	Amélioration de la gestion des marchés publics		X			

Les Pertes Financières depuis 2010

		Pertes Financières					
Partenaires	Convention	Montant en monnaie du PTF	Montant en (XOF)	Montant en monnaie du PTF	Montant en (XOF)	Montant Total perdu	taux de changes appliqués
		Tranche Fixe 2010		Tranche variable 2010			
Union Européenne	C. Initiale	0	0	0	0		1 euro=655,957 XOF
Danemark	C. Initiale	0	0	0	0		1 DKK = 88,51 XOF
Suède	C. Initiale	0	0	0	0		1 SEK = 65 XOF
Total perdu en 2010			0		0	0	
		Tranche	fixe 2011	Tranche vari	able 2011		
Union Européenne	C. Initiale	0	0	1 200 000	787 148 400		1 euro=655,957 XOF
Danemark	C. Initiale	0	0	4 331 250	383 350 000		1 DKK = 88,51 XOF
Suède	C. Initiale	0	0	2 700 000	175 500 000		1 SEK = 65 XOF
Total perdu en 2011			0		1 345 998 400	1 345 998 400	
		Tranche	fixe 2012	Tranche vari	able 2012		
Union Européenne	C. Initiale	0	0	1 700 000	1 115 126 900		1 euro=655,957 XOF
Danemark	C. Initiale	0	0	6 756 750	597 960 000		1 DKK = 88,51 XOF
Suède	C. Initiale	0	0	3 600 000	234 000 000		1 SEK = 65 XOF
Total perdu en 2012			0		1 947 086 900	1 947 086 900	
		Tranche	fixe 2013	Tranche vari	able 2013		
Union Furonáanna	C. Initiale	0	0	1 100 000	721 552 700		1 euro=655,957 XOF
Union Européenne	Avenant N°2			525 000	344 377 425		2 euro=655,957 XOF
Danemark	C. Initiale	0	0	7 306 250	646 450 000		1 DKK = 88,51 XOF
Suède	Avenant N°1	0	0	0	0		1 SEK = 65 XOF
Total perdu en 2013		0	0		1 712 380 125	1 712 380 125	
		Tranche	fixe 2014	Tranche vari	able 2014		
Union Europáanna	C. Initiale	0	0	1 100 000	721 552 700		1 euro=655,957 XOF
Union Européenne	Avenant N°2			525 000	344 377 425		2 euro=655,957 XOF
Danemark	C. Initiale	0	0	3 131 250	277 050 000		1 DKK = 88,51 XOF
Suède	Avenant N°1	0	0	0	0		1 SEK = 65 XOF
Total perdu en 2014		0	0		1 342 980 125	1 342 980 125	
TOTAL perd	u 2010-2014		0		6 348 445 550	6 348 445 550	

La répartition de l'ABS entre les structures depuis 2010

ABS AU PN-AEPA (EN MILLIERS DE FCFA)										
Structures	2010	2011	2012	2013						
Dir. Générale Ress. en Eau	1 145 824	492 750	200 000	200 000						
DGAEUE	168 000	133 500	100 000	118 000						
ONEA	1 200 000	2 500 000	2 000 000	1 000 000						
AEPA-Volet Santé	15 000	20 000	15 000	20 000						
AEPA- Volet Scolaire	15 000	20 000	15 000	20 000						
DRAH Mouhoun	800 000	986 000	1 794 717	1 397 529						
DRAH du Centre	200 000	508 000	470 447	349 940						
DRAH du Centre Est	650 000	1 127 500	767 203	966 480						
DRAH des Hauts-Bassins	330 000	902 000	<i>1 556 751</i>	1 219 940						
DRAH du Nord	800 000	1 026 000	733 000	774 940						
DRAH du Sud Ouest	300 000	556 650	720 289	683 340						
DRAH de l'Est	0	743 500	754 000	1 142 290						
DRAH de Centre-Ouest	0	497 400	821 000	388 210						
DRAH du Centre-Sud	0	289 500	355 000	215 740						
DRAH Plateau Central	0	759 300	469 500	373 020						
DRAH Sahel	0	87 500	<i>574 500</i>	489 240						
DRAH Cascades	0	378 000	318 000	376 740						
DRAH Centre Nord	0	622 400	593 500	366 840						
Total	5 623 824	11 650 000	12 257 907	10 102 249						

Extrait: Loi de Finance

Conclusion

L'Appui Budgétaire mise en place depuis 2010 a permis de réaliser des infrastructures d'AEPA qui ont contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement des populations en milieu rural et urbain